

INFO VILLAGE



Ph. BRUNEL

La Croix du Guillard



4

SMIDOM



8

TRAVAUX ENTRÉE NORD



11

ENQUÊTE POUR UN MARCHÉ

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9 h 00 à 11 h 30
vendredi : 13 h 30 à 16 h 00

46 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10 h 00 à 11 h 30

ÉCOLE

94 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16 h 00 à 18 h 00
samedi : 10h 00 à 12h 00
rue du Bourg
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF: 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- Ostéopathe :
233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :
237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - Le Détour
- Assistances maternelles :
Voir le site de la Mairie
- Déchèteries Smidom 04 74 04 94 69
Francheleins
St Etienne sur Chalaronne
St Jean sur Veyle
Vonnas
- Colonnes de tri PAV :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube
mairie.messimysursaone@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Service des déchets SMIDOM p. 4
- Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés p. 5
- Rencontre avec les campeurs p. 5

VIE ÉCONOMIQUE

- Artisans et Commerçants p. 5

LES COMMISSIONS

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

- Présentation du Conseil Municipal & des Commissions p. 6
- Le sport p. 7

AFFAIRES SCOLAIRES

- Collaboration Mairie - Ecole p. 7

BÂTIMENT COMMUNAL / VOIRIE / RÉSEAUX

- Travaux sécurisation entrée nord Messimy p. 8

URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme p. 9

ÉCONOMIE LOCALE

- Coopérative alimentaire p.10
- Œufs frais tous les jours p.10
- Sondage marché p.11

PERSONNEL COMMUNAL

- La Mairie et son Personnel p.12

FINANCES

- Orientations budgétaires p.12

SÉCURITÉ

- Nouvelles missions p.12

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Ambroisie p.13
- Messimy en fleurs p.13
- Poulailleur collectif p.13

ÉCOLE

- Une fin d'année particulière p.14

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Garderie Périscolaire p.15
- Mam les 3 Oursons p.15
- Gym 3 Rivières p.15
- Bibliothèque p.16
- La Paroisse p.16
- Club de l'Amitié p.17
- Les Chanteurs du Val de Mâtre p.17
- La Croix Rouge Française p.17
- Amicale Classes 1 et 6 p.17

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.18
- Groupement paroissial p.18
- Hauteur d'eau p.18
- Ordures ménagères p.18
- Défibrateurs p.18
- Nuisances sonores p.18
- Brûlage déchets verts p.18
- Le marché p.18
- En route pour le zéro déchet p.18

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu p.19

Responsable de la publication: Thierry Michal, Maire

Réalisation et distribution: Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sinclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.

Mise en page: Christine Brillant - Tirage en 590 exemplaires - photo de couverture: Mairie de Messimy sur Saône - Dépôt légal Août 2020 - N° 121

LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes Chers Messimiens

Le conseil municipal m'a désigné comme le nouveau maire de Messimy-sur-Saône le 25 mai dernier suite à la longue période de confinement qui a complètement chamboulé nos vies pendant deux longs mois. Je mesure l'importance des responsabilités qui m'ont été confiées et je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette élection. Le nouveau mandat débute avec des enjeux colossaux que ce soit le changement climatique, l'enjeu sanitaire car nous ne sommes malheureusement pas à la fin de la pandémie, l'enjeu économique car toutes nos entreprises et commerces ont été impactées par la crise sanitaire prémise d'enjeux sociaux probables, et enfin des enjeux de sécurité toujours grandissant. Que ce soit à l'échelon mondial, national ou local la tâche est plus que jamais immense pour être en mesure d'apporter des réponses appropriées et coordonnées.

Mais revenons à notre niveau : les mois de juin et juillet ont été particulièrement denses pour mettre en route les différentes instances, commissions, et se plonger dans les différents dossiers. Parmi ceux-ci, je citerai plus particulièrement la mise en route du nouveau PLU décidé par la précédente équipe et actif depuis le 12 mai, le lien avec l'école et la mise en œuvre coordonnée des protocoles sanitaires évolutifs, quelques urgences liés au COVID-19, l'organisation de notre action au sein des différentes structures intercommunales dont la communauté de communes Val de Saône Centre, la préparation du passage à la redevance incitative pour la collecte des déchets ou le lancement du projet de sécurisation de l'entrée Nord de notre village, les deux derniers point faisant l'objet d'articles spécifiques. Notre partici-

-pation à l'intercommunalité et aux nombreux syndicats (eau, ordures ménagères, électricité, rivières, SCOT) dont nous dépendons est importante avec pour objectif la défense des intérêts de la

commune tout en considérant des enjeux de mutualisation et l'intérêt général d'un territoire plus large. Mais au-delà de toutes ces actions et projets, j'ai eu à cœur de veiller à la bonne intégration des nouveaux élus pour constituer une nouvelle équipe municipale qui puisse coopérer sur les différents projets le plus efficacement possible. Cet Info Village avec sa nouvelle mise en page et son nouveau graphisme traduit ce renouveau. La grande diversité des âges, des métiers, des personnalités de notre équipe est je le pense un réel atout pour aborder l'ensemble des sujets à traiter. C'est important, car un maire n'est rien sans une équipe avec les élus municipaux, qu'ils soient adjoints, délégués ou conseillers, sans oublier l'ensemble du personnel de la mairie. A ce propos, je tenais à souligner l'engagement d'une grande partie du personnel au plus fort de la crise qui a permis de traiter les urgences et d'assurer la continuité du service public. J'en profite également pour saluer et remercier l'ancienne municipalité, et plus particulièrement le maire sortant M. Jean-Claude Mourregot pour son action et son engagement, il a poursuivi son travail et fait les prolongations pendant plus de deux mois.

Comme vous le voyez, l'activité a bien repris avec une équipe en place et des projets importants lancés, nul doute que d'autres émergeront ces prochains mois. D'ici là, prenez bien soin de vous et de vos proches car la pandémie est malheureusement toujours présente, le virus ayant bien circulé avec le relâchement et le brassage des populations durant les congés. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'été et une bonne rentrée tout en restant disponible et à votre écoute.



INFOS MAIRIE

SMIDOM LE SERVICE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la dissolution du SMICTOM (voir notre article dans le numéro 119 de l'Info Village), la gestion des déchets ménagers de notre commune a été confiée, par la CC Val de Saône Centre (CCVSC) qui en a la compétence, au SMIDOM Veyle-Saône, syndicat mixte qui intervient sur toutes les autres communes de la C.C., ainsi que sur la C.C. de la Veyle.

Ce changement n'est pas anodin puisqu'il implique, par obligation réglementaire, le passage au plus tard le premier janvier 2022 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) à la Redevance Incitative (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, ReOMI ou RI), déjà appliquée depuis plusieurs années sur tout le territoire du SMIDOM.

La RI est basée sur le principe d'une participation financière proportionnelle à l'utilisation du service, comme pour l'eau potable, le gaz ou l'électricité. La TEOM est basée sur la valeur locative du logement (elle-même établie par les services fiscaux) et est due même si le service est peu ou pas utilisé.

La RI a été mise en place par la loi Grenelle de l'Environnement de 2009. Sa finalité est d'encourager à la baisse la quantité de déchets ménagers, en favorisant l'économie circulaire et le recyclage.

Pour encourager les citoyens à se responsabiliser sur cet aspect de la protection de la planète, le gouvernement a dégainé une arme redoutable : la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe, appliquée, entre autres, sur les tonnages enfouis ou incinérés suivant un barème complexe, a pour vocation d'augmenter très fortement chaque année. Augmentation naturellement répercutée sur notre facture, que ce soit la TEOM ou la RI.

D'où l'intérêt, pour chacun, d'agir afin d'en limiter l'impact, ce qui n'est possible qu'avec la RI.

Concrètement, ce passage ne peut se faire sur un coup de baguette magique. Il nécessite un temps de préparation, administrative et mécanique, d'une durée de deux années (2020 -2021).

Le SMIDOM détermine la quantité de déchets de chaque foyer à partir du volume et du nombre de levées de la poubelle (sans la coûteuse pesée décidée par certaines collectivités), ce qui nécessite d'identifier le bac au moyen d'une puce. Pour cela, le SMIDOM a confié à la société SULO le soin d'effectuer une enquête : ces personnes sont passées à Messimy la semaine 24. Malheureusement, du fait de la pandémie, nous n'avons pas eu le temps de faire une annonce préalable et, environ 25 % des habitants n'ont pu être contactés. Pour ces derniers, il convient de se signaler dès à présent au SMIDOM (04 74 04 94 69) afin d'organiser le « puçage » de leur bac. A terme, les bacs non équipés de puce ne seront plus ramassés.

Pour être au plus près de la réalité de chaque foyer, le SMIDOM a choisi une tarification constituée d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle.

Le montant de la partie fixe est établi en fonction du type de logement (maison ou appartement) et du nombre de personnes au foyer. Par exemple, pour une personne seule en appartement, le montant sera de 50,40 € par an. Pour une famille de quatre personnes en maison, ce sera 112,80 € par an.

Le montant de la partie proportionnelle est basé sur le nombre annuel de levées du bac (avec un nombre minimal incompressible de 12 levées). Le prix de la levée n'est fonction que de la taille du bac : 1,60 € pour un bac de 40 litres, 9,60 € pour un bac de 240 litres (1,60 x 6 = 9,60). Les levées au-delà du minimum sont au même prix unitaire que les précédentes. Ces tarifs sont disponibles sur le site du SMIDOM.

Pour optimiser son coût, chaque foyer doit se procurer un bac de la taille adaptée à sa production de déchets, et il importera de présenter à la collecte principalement des bacs pleins.

Le SMIDOM est à votre disposition pour vous guider dans ce choix et vous accordera une remise de 15 € sur l'échange de votre bac (en bon état et propre) contre un bac mieux adapté.

Pour rappel, la RI comprend l'enlèvement des ordures ménagères et leur traitement par le SYTRAIVAL, le droit à l'entrée dans les quatre déchèteries du SMIDOM, la collecte sélective en Points d'Apport Volontaire et le traitement ou recyclage de l'ensemble de matières collectées sur ces sites.

La RI entrera en application au premier janvier 2022, mais, dès 2021, vous recevrez, au minimum, une **facture fictive que vous ne devez pas payer**, mais qui vous permettra de vous situer et, éventuellement, de prendre des mesures correctives (taille du bac, compostage, utilisation accrue des déchèteries et des PAV....).

En 2021, comme en 2020, vous payerez le service par le biais de la TEOM, appelée avec la taxe foncière.

Pour toute question, merci de contacter le SMIDOM par téléphone 04 74 04 94 69 ou courriel :

acaccueil@smidom.org.

L'époque où chaque village disposait d'un trou dans lequel chacun jetait gratuitement tout et n'importe quoi, sans se préoccuper de toxicité pour la nappe phréatique ou d'environnement, cette époque est révolue et cela a un coût.

Horaires d'ouverture des déchèteries

	Du 1 ^{er} mars au 31 octobre		Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00		14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 13h00	14h00 à 18h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Dimanche	9h00 à 12h00 - St-Jean-sur-Veyle et Francheleins			

INFOS MAIRIE

RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX HABITANTS ET BÉBÉS

Vendredi 25 septembre à 18 h 30 aura lieu en Mairie la traditionnelle rencontre avec les nouveaux arrivants et bébés de l'année 2019 sur la commune. Une invitation sera envoyée à tous les bébés de l'année.

Cette rencontre sera l'occasion de discuter de la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe municipale et de partager le pot de l'amitié.

Pour organiser au mieux cette réception, nous vous demandons de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie au plus tard le vendredi 17 septembre 2020.

RENCONTRE AVEC LES CAMPEURS

Comme chaque année, la municipalité a organisé la réunion annuelle avec les campeurs le samedi 4 juillet à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire se présente en précisant qu'il a pris ses fonctions le 25 mai en raison de la période sanitaire traversée. Il signale que le virus circule toujours et qu'il convient d'être prudent.

Quelques demandes ont été faites :

- Un mitigeur dans les 2 douches
- Changement du grillage côté portillon
- Réparer la serrure du grand portail
- Accès au Wifi une fois par semaine

Cette rencontre conviviale s'est terminée par un moment d'échanges autour du verre de l'amitié.

VIE ÉCONOMIQUE

ARTISANS & COMMERÇANTS

Cette rubrique traditionnelle de l'info village disparaît car la commission pense avoir contacté tous les artisans et commerçants de Messimy sur Saône.

Si vous êtes nouveau sur la commune et que vous voulez qu'on parle de vous pour vous faire connaître, nous vous remercions de nous contacter.

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

- La commune vous informe que La Région ARA et La Communauté de Communes Val de Saône Centre ont mis en place conjointement une aide financière aux entreprises et commerçants rencontrant des difficultés suite au Covid-19.
- Il s'agit d'une avance remboursable et pour savoir les critères d'éligibilités, veuillez aller sur le lien suivant:

<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/actualites/fonds-region-unie-microentreprises-associations-mode-demploi-21103>

- La Commune accorde une réduction de 70% des loyers d'avril et mai pour le Salon de Coiffure, en raison de l'absence de toute activité durant la période de confinement, une réduction de 50% des loyers d'avril et de mai à l'Épicerie/Bar/Restaurant, au Bar Tabac « Le Détour », au Cabinet d'ostéopathe et au Cabinet d'infirmières.
- Une remise aux permanents du camping sera aussi accordée sur le forfait saisonnier et fixe le montant de cette remise à 203,15 €.

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Thierry MICHAL
Maire



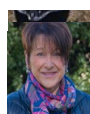
Vincent GELAS
1er adjoint



Fabienne IMBERT
2ème adjoint



Christian BEGUET
3ème adjoint



Nathalie FELTRIN
4ème adjoint



Bruno DOUCET-BON
Conseiller municipal



Philippe BRUNEL
Conseiller municipal



Jean-Marc GIMARET
Conseiller municipal



Christian FELTRIN
Conseiller municipal



Bénédicte SAINCLAIR
Conseillère municipale



Franck SERRURIER
Conseiller municipal



Laurence WYNARCZYK
Conseillère municipale



Barbara MONEL
Conseillère municipale



Stéphanie CHARTIER
Conseillère municipale



Marion CHAUBE
Conseillère municipale

COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES

Thierry Michal, Nathalie Feltrin, Bruno Doucet-Bon, Franck Serrurier, Barbara Monel, Stéphanie Chartier

BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

Thierry Michal, Vincent Gelas, Christian Beguet, Bruno Doucet-Bon, Philippe Brunel, Jean-Marc Gimaret, Christian Feltrin, Bénédicte Sainclair

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

Thierry Michal, Philippe Brunel, Fabienne Imbert, Bénédicte Sainclair, Franck Serrurier, Laurence Wynarczyk, Marion Chaube

ÉCONOMIE LOCALE

Thierry Michal, Fabienne Imbert, Vincent Gelas, Christian Beguet, Nathalie Feltrin, Bruno Doucet-Bon, Marion Chaube

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

Thierry Michal, Christian Beguet, Philippe Brunel, Jean-Marc Gimaret, Bénédicte Sainclair, Laurence Wynarczyk, Barbara Monel, Marion Chaube

FINANCES

Thierry Michal, Nathalie Feltrin, Vincent Gelas, Christian Beguet, Bruno Doucet-Bon, Franck Serrurier, Stéphanie Chartier

PERSONNEL COMMUNAL

Thierry Michal, Nathalie Feltrin, Vincent Gelas, Christian Beguet, Jean-Marc Gimaret, Stéphanie Chartier

SÉCURITÉ / TRANSPORTS SCOLAIRES / AFFAIRES MILITAIRE

Thierry Michal, Christian Beguet, Vincent Gelas, Philippe Brunel, Jean-Marc Gimaret

URBANISME

Thierry Michal, Vincent Gelas, Christian Beguet, Bruno Doucet-Bon, Christian Feltrin, Bénédicte Sainclair, Stéphanie Chartier

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Thierry Michal, Vincent Gelas, Fabienne Imbert, Christian Beguet, Franck Serrurier, Laurence Wynarczyk

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

LE SPORT

Cette commission, composée de Thierry Michal, Fabienne Imbert, Philippe Brunel, Laurence Wyncarczyk, Bénédicte Sinclair, Marion Chaube et Franck Serrurier, sera animée par Philippe Brunel.

Pour la Communication, sa mission consiste à préparer notre revue communale, gérer le site internet et relayer une part de la communication des associations.

Pour la Culture et l'Animation, il s'agit de coordonner les actions des associations (concerts, spectacles, expositions...) et surtout d'être force de proposition.

Pour les Jeunes, ce sera la déclinaison locale des actions de la Communauté de Communes.

Pour le Sport, ce sera de la coordination et de la présence.

Cette nouvelle équipe est très dynamique, comme le prouve sa première action : la nouvelle présentation de notre Info-Village.

La sous commission sport en présence de Monsieur le Maire organise une réunion le jeudi 17 septembre 2020 à 19 heures en mairie à la salle du conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les Présidents de club et association sportive sont cordialement invités. Nous comptons sur votre présence.



AFFAIRES SCOLAIRES

COLLABORATION MAIRIE / ÉCOLE

Cette commission, constituée du maire et de 5 conseillers municipaux, est chargée de la gestion des dossiers inhérents à notre école communale, en étroite collaboration avec les professeurs des écoles en poste à MESSIMY, ainsi que de l'organisation de la restauration scolaire.

Elle travaille sur l'amélioration des conditions d'exercice de l'équipe enseignante et du confort des enfants scolarisés. A ce titre, un travail collégial avec la commission bâtiments, les ATSEM, le personnel du restaurant, permet de coordonner les actions à entreprendre.

C'est pourquoi, cette commission se réunit au gré de l'actualité et des besoins.

Deux membres de la commission sont également désignés pour participer aux Conseils d'école et peuvent représenter la municipalité lors des différentes manifestations organisées par l'école (fête du printemps, fête de l'école, remise de diplômes...)

Le rôle de cette commission est donc d'anticiper les besoins, d'étudier et de suivre les demandes liées à la vie scolaire.

BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

SÉCURISATION ENTRÉE NORD DE MESSIMY SUR SAÔNE RD 933

Le projet de sécurisation de l'entrée Nord de Messimy-sur-Saône est sur le point d'être finalisé pour passer à l'étape de consultation des entreprises de travaux. C'est un projet d'aménagement important pour la commune, qui s'inscrit dans le prolongement des précédentes réalisations qui ont concernés successivement l'entrée, puis plus récemment la partie centre avec le carrefour au niveau de la route d'Ars.

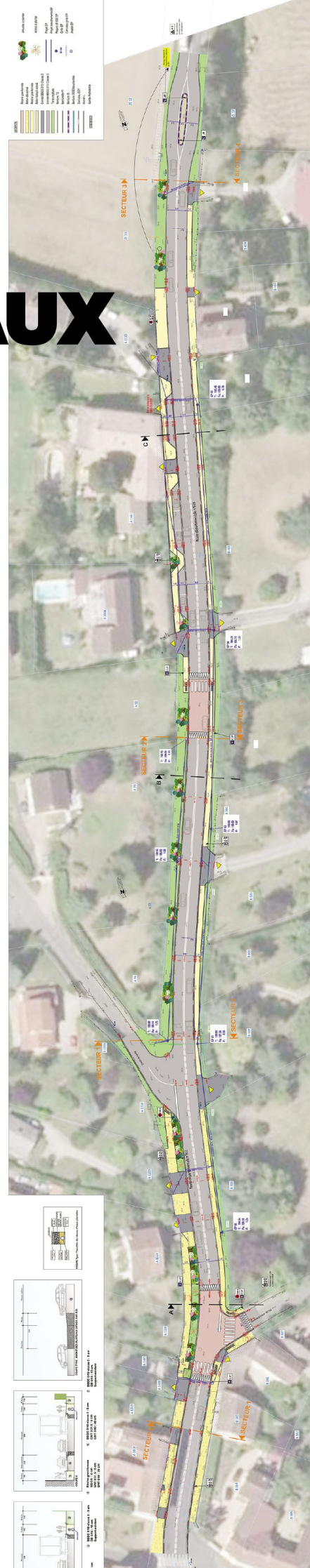
Il s'agit maintenant de la dernière section sur l'entrée Nord de la commune toujours sur la RD 933.

Une réunion d'information des riverains s'est tenue le jeudi 9 juillet dernier, elle a permis de présenter le projet aux habitants, de partager le constat de problèmes de sécurité allant en s'aggravant, et de recueillir leurs remarques. Certaines observations, souvent en lien avec les conditions d'accès aux différentes habitations sur une route très fréquentée, feront l'objet de quelques ajustements dans la finalisation du projet.

Le calendrier des travaux prévoit la réfection du réseau d'alimentation en eau potable par le syndicat des eaux durant le mois de septembre prochain, et les travaux d'aménagement devraient pouvoir débuter seconde quinzaine d'octobre. Les marchés de travaux étant découpés en différentes tranches selon les sections à aménager, la commune décidera du rythme de réalisation en fonction notamment du résultat des consultations. Une information complémentaire sera donnée le moment venu sur le démarrage effectif des travaux.

Des perturbations de circulation seront à prévoir, notamment lors de la mise en place d'alternats permettant la réalisation des travaux par demi chaussée.

Thierry Michal



URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est actif depuis le 12 mai dernier constitue le nouveau cadre juridique pour les demandes d'urbanisme. Trop contraignant pour les uns, il est aussi considéré encore trop permissif pour d'autres. Ce PLU mis en place par la précédente équipe représente un travail important et laborieux, tant les contraintes qui s'imposent sont multiples. On pourrait croire que la commune fait ce qu'elle veut et bien pas vraiment. D'une part, un certain nombre de contraintes extérieures s'imposent au projet de PLU qui doit prendre en compte et rester compatible avec des documents supra communaux (SCOT, DTA, corridors écologiques, PPRI, sites classés, etc.), d'autre part, les derniers textes législatifs ont profondément modifié le droit de l'urbanisme avec notamment les lois ELAN et surtout ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové). Ce dernier texte entré en vigueur début 2016 vise à restreindre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, densifier l'urbanisation existante, et sauvegarder les espaces naturels ainsi que la biodiversité. Si ces objectifs sont parfaitement louables, leur corollaire nécessite une limitation des zones constructibles, la disparition des surfaces minimales des terrains ou coefficient d'occupation des sols, un durcissement des règles de constructibilité, et des habitations de plus en plus proches. La traduction concrète passe notamment par des demandes de divisions de parcelles avec des terrains de plus en plus petits. Cela correspond bien à la densification souhaitée par le législateur au risque de voir émerger d'autres problématiques telles que des difficultés de voisinage, de vis-à-vis, de circulation, de sécurité, de nuisances sonores, etc. L'évolution est enclenchée et il convient de la réguler et de l'accompagner au mieux et nous nous y attacherons.

Il y a également un autre sujet en devenir car la loi Alur prévoit le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités et donc à la communauté de communes pour constituer ce que l'on appelle des PLUi (PLU intercommunaux). C'est un autre sujet mais qui pose la question de la maîtrise à terme de l'évolution du territoire communal. La nouvelle équipe municipale avec la commission urbanisme sera vigilante à ces questions et nous vous en informerons le moment venu.

Le droit de l'urbanisme évolue, les territoires et les modes de vie aussi...

Vous avez un projet d'urbanisme ?

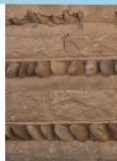


N'oubliez pas de bien consulter le règlement du PLU en vigueur (disponible sur le site de la commune, <https://messimysursaone.fr/>), d'identifier la procédure nécessaire (Déclaration Préalable, Permis de Construire ou Permis d'Aménager), ainsi que l'ensemble des informations et pièces nécessaires pour établir le dossier support de la demande.




En cas de doute ou si vous avez des questions, prenez rendez-vous en mairie, nous nous efforcerons de vous apporter des éléments de réponse. L'ensemble des demandes font l'objet d'une instruction dans les délais réglementaires par la mairie, et selon les cas avec l'appui d'un service spécifique à la communauté de communes, appelé service ADS (Autorisation du Droit des Sols).

Thierry Michal


APPROBATION

Commune de Messimy-sur-Saône

Plan Local d'Urbanisme Règlement



ÉCONOMIE LOCALE

COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE

Le RING est une coopérative alimentaire qui a deux objectifs:

- Aider en priorité des producteurs locaux travaillant en bio à vendre leur production.
- Se servir de plateforme pour que les adhérents trouvent en un même point une offre complète : fruits, légumes, viande, œufs, produits laitiers, pain, boissons...

Le RING est une coopérative qui propose des produits respectant un ou plusieurs de ces critères : bio, en circuit court, local, de saison, issus d'une économie équitable, frais et bien sûr goûteux.

Et aussi :

Deux formules pour des paniers précommandés :

- Panier surprise pour les fruits et légumes où vous indiquez un montant forfaitaire et ils composent le panier pour vous.
- Panier à la carte où vous choisissez dans la liste ce que vous voulez;

Point de distribution :

Vente directe à Messimy sur Saône, le **mercredi** sous la Halle de 16 h à 19 h et distributions de paniers précommandés.

“ L’achat responsable est un combat ”



ŒUFS FRAIS TOUS LES JOURS

Directement du producteur aux consommateurs

Une enquête a été menée pour avoir votre avis sur un distributeur d'œufs frais en libre service à Messimy S/S 24 / 24h et 7 / 7 jours.

Ce nouveau mode d'achat permet aux consommateurs d'acheter des œufs dont ils connaissent la provenance.

Et aussi :

- Pour l'environnement, vous pouvez rapporter vos boîtes vides qui seront réutilisées.
- Suite aux résultats de l'enquête, vous semblez être intéressés et la commission économie locale étudie la faisabilité de ce projet.



Si vous n'avez toujours pas rempli votre flyer, vous pouvez encore le faire ci-dessous

JUILLET 2020

MESSIMY SUR SAÔNE

ENQUÊTE POUR UN MARCHÉ

UN MARCHÉ POUR ?

Acheter des produits locaux

Fruits et légumes Boulangerie Fromagerie

Boucherie Poissonnerie Autres :

QUAND ?

Lundi mardi mercredi jeudi

horaires ?

vendredi samedi dimanche

horaires ?

IL EXISTE DÉJÀ (retour septembre sous la halle) :

Coopérative alimentaire : "Le Ring", mercredi 16h à 19h

Distribution de paniers précommandés : www.lering.org

Trop bien Je ne connais pas

J'en ai entendu parler - Comment

DISTRIBUTEUR D'ŒUFS FRAIS 24/24 H :

je suis intéressé - ée

MERCI du retour avant fin juillet →

à la mairie : à pied, en vélo ou voiture, par mail : mairie.messimysursoane@orange.fr ou par la poste : 46 rue du bourg.

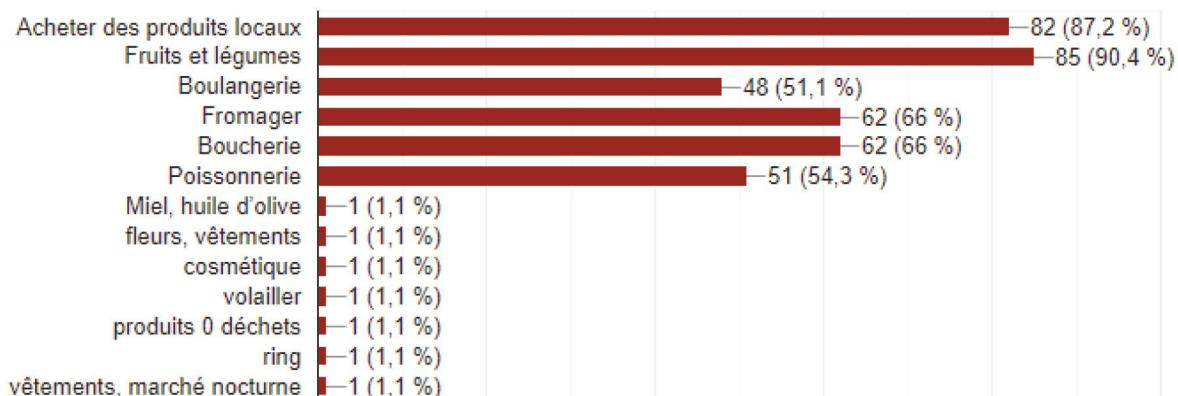
ÉCONOMIE LOCALE

SONDAGE MARCHÉ

Un grand merci pour votre participation, 20% des foyers ont répondu à ce sondage. Vous pouvez encore nous faire parvenir votre bulletin en le découpant page 10.

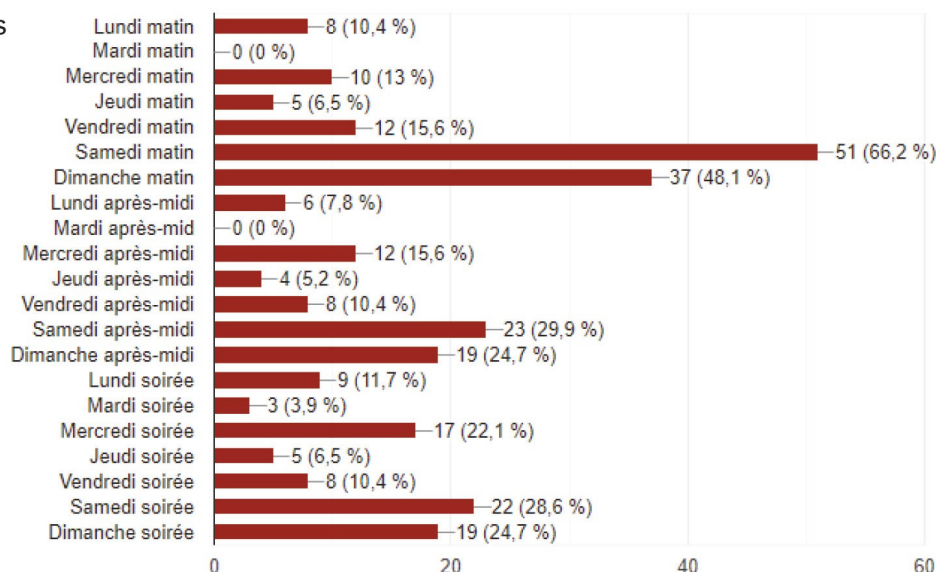
• UN MARCHÉ POUR ?

94 réponses



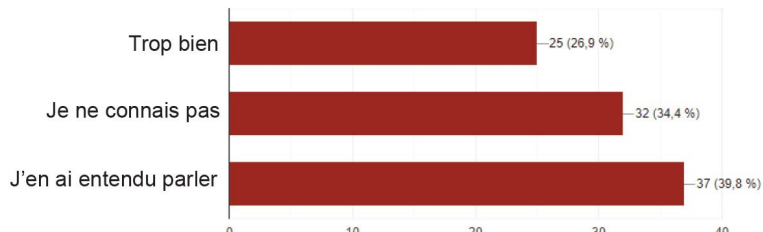
• QUAND ?

77 réponses



• Il existe déjà la coopérative alimentaire "Le Ring" mercredi de 16h à 19h avec la distribution de paniers pré-commandés : www.lering.org

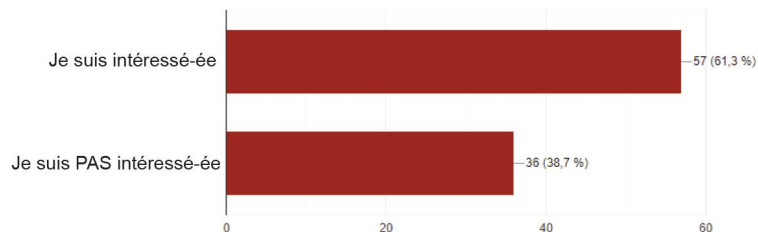
93 réponses



• Distributeur d'oeufs frais 24/24h ?

93 réponses

Distributeur d'oeufs frais 24H/24H
93 réponses



PERSONNEL COMMUNAL

LA MAIRIE ET SON PERSONNEL

Cette commission, composée du maire et de 5 conseillers municipaux est en charge de toutes les questions intéressant les agents de la Commune : organisation, recrutement, durée du travail, sécurité, plan de formation, régime indemnitaire, création de postes...

Elle étudie les demandes des agents et propose des solutions mais donne seulement un avis consultatif, sans pouvoir se substituer à l'autorité compétente pour la prise de décision. Elle se réunit, par conséquent, au gré des besoins.



Roger Chambion
Roger Dominguez (retraité)
Alain Guex



Isabelle Girin
Danièle Plassard
Céline Vagnat
Marie-Pierre Gobet
Catherine Dalla-Palma
Christine Brillant

FINANCES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Cette commission, composée du maire et de 6 conseillers municipaux est en charge des finances communales.

Elle débat sur les orientations budgétaires, veille à garantir une gestion saine et réaliste des finances communales afin de contenir les dépenses publiques et optimiser la capacité d'investissement, tout en maintenant des taux d'imposition modérés.

Elle élabore également le budget annuel de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement et en assure le suivi.

Le rôle de cette commission est donc d'inculquer une vision globale et stratégique au plan financier et économique dans le respect des exigences municipales.

SÉCURITÉ

NOUVELLES MISSIONS

Les travaux viennent de se terminer carrefour du Guillard et le nouvel arrêt de bus scolaire est en cour de montage, chemin des sablons .
On peut se réjouir de la rapidité des travaux.



La commission aura pour nouvelle mission, une réflexion sur la sécurité chemin de la rivière, théâtre de récents accidents, ainsi que chemin de la Saône, dans l'optique de trouver le meilleur compromis entre voiture, cyclistes et piétons.

Pour le centre du village, la phase d'expérimentation est terminée.

Suite à de nouvelles détériorations sur la croix de la route d'Ars, les commissions sécurité et voirie sont en étude d'une nouvelle implantation, certainement sur le côté de l'ilot .

Dans la continuité de l'ancienne équipe, nous avons en charge avec la commission Voirie, la validation et la finalisation des travaux sur la départementale à l'entrée nord de notre village.

Nous avons sur la commune 13 points de contrôle du radar pédagogique, pour nous faire prendre conscience de notre propre vitesse.

Dans une optique de progression de nos systèmes de prévention, un radar fixe pédagogique sera prochainement installé route de St Trivier, à l'entrée du village.

Des stationnements gênants, voire dangereux de véhicules sur les voies de la commune nous ont été signalé en mairie.

Il serait bon que chacun fasse preuve de civisme.

Un point sera effectué sur la signalisation ainsi que sur le marquage au sol.

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

AMBROISIE

L'ambroisie une plante envahissante qui nuit à la santé

C'est une plante envahissante. Son pollen est très allergisant. 6 à 12 % de la population exposée sont allergiques à l'ambroisie. Les pollens sont libérés d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

Comment la reconnaître ?

Les feuilles



Larges, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face (ce qui les distingue des feuilles de l'armoise). Pas d'odeur quand on froisse la feuille entre les doigts.

La tige



La tige est généralement poilue, solide et fortement ramifiée d'une hauteur de 70 cm en moyenne.

Les fleurs



Petites et verdâtres, elles sont disposées à l'extrémité des tiges.

Sources : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour toutes questions et/ou signalements, contacter Marion CHAUBE, la Référente Ambroisie, en vous adressant à la mairie.

MESSIMY EN FLEURS

Comme chaque année, une farandole de fleurs a été planté dans le village par les membres du conseil municipal sous la houlette de Roger, le samedi 30 mai 2020.



POULAILLER COLLECTIF

L'association « Demain Messimy » a soumis à la municipalité un projet de poulailler collectif.

Ce projet convivial, désormais bien construit, a reçu un avis favorable et un terrain communal à côté du terrain de tennis a été proposé.

Dans quelques semaines, il pourrait être opérationnel et nous suivrons avec intérêt cette expérimentation originale source de convivialité et de valorisation d'une grande partie des « déchets » organiques, à petite échelle pour commencer..



ÉCOLE

UNE FIN D'ANNÉE PARTICULIÈRE

Au retour des vacances d'hiver, personne ne s'attendait au scénario qui allait suivre....

Les élèves de CE1 et CE2 ont tout juste eu le temps de partir en classe natation, avant l'annonce du confinement !

Ils sont partis à Hauteville-Lompnes du mardi 10 mars au samedi 14 mars à midi.

Les élèves ont été accompagnés par leurs maîtresses et 3 parents d'élèves.

Cette sortie a été financée en partie par : le Sou des écoles, la municipalité, l'USEP et les parents d'élèves.

Les enfants ont pu bénéficier de 8 séances de natation sur place.

Le samedi, les parents sont venus chercher leurs enfants et ont pu assister à la dernière séance de natation.

Les élèves sont revenus ravis et garderont un très bon souvenir de ce séjour.

Ils ont tous reçu un diplôme remis par une conseillère pédagogique, en présence de M. Bataillon (trésorier du Sou des écoles) et de M. le Maire.



La période de confinement a débuté le lundi 16 mars.

Tous les enseignants de l'école ont alors organisé l'école à distance.

Dès le lundi 11 mai, l'équipe enseignante, en concertation avec la Mairie et les parents délégués, a dû organiser le retour progressif des élèves à l'école. De nombreux échanges entre la direction, la municipalité et l'inspection, ont eu lieu et ce, jusqu'au retour de tous les élèves le 22 juin.

Nous avons tous vécu une période inédite et inoubliable avec des souvenirs qui resteront gravés...



Les classes de maternelle ont été vidées pour accueillir les premiers élèves tout en respectant le protocole sanitaire....



Les salles de classe ont été aménagées....
Les premiers élèves ont été accueillis.

Enfin, dès le 22 juin, l'école a pu accueillir tous les élèves....

Puis le dernier jour d'école est arrivé....

Mme Calamarte et Mme Lobodynski, enseignantes de la classe des CM1/CM2 sont nommées sur d'autres écoles. Elles seront remplacées par Mme Teissonnière.

Nous souhaitons de belles vacances à tous nos élèves !

L'équipe enseignante

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

GARDERIE PERISCOLAIRE COPAINS-COPINES

Le Bureau de la garderie recrute de nouveaux parents !!



Après plusieurs années de bons et loyaux services, 5 membres du Bureau de la garderie cherchent des remplaçants !

À QUI LE TOUR ?

Les postes à pourvoir sont :

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire
- Vice-secrétaire

Si vous souhaitez vous impliquer ou si vous hésitez à faire partie des membres ... renseignez-vous, réfléchissez-y...

Vous avez tout l'été pour y penser !

Sans parents volontaires pour former le Bureau, il n'y aura plus de garderie à l'école de Messimy...

Contactez-nous
copainscopines01480@gmail.com



MAM LES 3 OURSONS

Bonjour à tous petits et grands,

Annick, Sibylle et Aline (assistantes maternelles) sommes fières de vous annoncer que la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) les 3 oursons a bien ouvert en janvier 2020 et tout se passe très bien. Nous accueillons des petits bouts de choux d'âges différents et faisons plein d'activités : balades, peintures, coloriages, puzzles, activités de motricité libre, sorties, pique-niques etc...

N'hésitez pas à nous contacter pour la garde de votre enfant au 06 58 34 40 95 pour plus de renseignements.



Visite à la ferme les p'tits Bilounes à Cevenes (Rhône)

GYM 3 RIVIÈRES

Faites le point de vitalité !

- Un cours de cardio-renforcement musculaire, nos séances sont basées sur une alternance d'exercices commençant par un échauffement puis un travail en progression sur des squats, abdos-fessiers, cardio, gainage... puis des étirements pour un retour au calme.
- Et un cours de gym Pilates, c'est une méthode d'entraînement douce, sans impact ni à coup, qui vise le corps entier par un renforcement musculaire, le gainage et l'assouplissement tout en alliant un travail sur la respiration et la concentration.
- Les cours reprendront le **mardi 15 septembre** à 9h15 à la salle polyvalente de Messimy sur Saône.

Retrouvez tous nos autres cours adultes et enfants sur : <http://gym3rivieres.e-monsite.com>



VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

BIBLIOTHEQUE

Quelques nouvelles de la bibliothèque

Comme nombre de service accueillant du public, nous avons dû fermer nos portes au début du confinement. Nous avons cependant maintenu un service de drive et de portage à domicile, ce qui a permis à plusieurs de nos lecteurs de pouvoir s'approvisionner en livres et peut-être de faire des découvertes inattendues puisque certains s'en sont remis à nos choix.

La bibliothèque a réouvert dès le 19 mai avec des contraintes d'accueil mais le principal était de revoir nos lecteurs et de faire revivre notre structure. Les projets d'animation se dessineront en septembre en fonction des événements mais nous espérons bien pouvoir organiser à nouveau nos ateliers (jeux, déco...). Nous retrouverons aussi les enfants des classes maternelles et primaires lors de nos séances hebdomadaires, toujours motivées pour garder ce lien précieux avec l'école et proposer aux enfants des activités autour du livre qui confirme être une valeur sûre et toujours apprécié des plus petits aux plus grands.

Nous envisageons dès maintenant la date du 18 octobre pour l'inauguration de notre grainothèque initialement prévue au mois d'avril. Nous ne manquerons pas de vous donner davantage d'informations à la rentrée.

Et puis, si tout va bien, nous fêterons en novembre nos 15 ans d'existence !

15 ans ...L'équipe est toujours présente pour vous accueillir et faire au mieux pour faire vivre ce lieu.

Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'un service de proximité avait toute sa place dans la vie d'un village, mais la crise que nous avons traversée et que nous traverserons peut-être encore prouve que les liens et les échanges locaux sont plus que nécessaires et font partie de nos besoins essentiels.

Nous espérons vous faire partager cette belle idée et espérons que vous trouverez ou retrouverez plus nombreux le chemin de la bibliothèque. C'est du moins le souhait que nous formulons pour la rentrée prochaine !

Les permanences du samedi sont maintenues aux mois de juillet et août sauf les 8 et 15 août, reprise des permanences habituelles, les mardis 16 à 18 h et samedis 10 à 12 h, à compter du 1^{er} septembre.

Bon été à tous.

L'équipe de la bibliothèque

LA PAROISSE

Le pèlerinage « M de Marie » de passage à Messimy sur Saône les 27 et 28 juin 2020

Du 2 juin au 12 septembre, une calèche portant une grande statue de Notre Dame de France sillonne les routes de notre beau pays reliant les cinq lieux d'apparitions de la Sainte Vierge en France, au XIX^e siècle. La rue du Bac à Paris (1830), La Salette en Isère(1846), Lourdes (1858), Pontmain en Mayenne (1871), et Pellevoisin en Indre (1876). Les 107 jours de processions représentent plus de 2000 km et s'effectuent par étapes d'une quinzaine de km avec, chaque jour, l'accueil de différents pèlerins, groupes, paroisses, pour des veillées le soir de l'étape où alternent chants, prières, louanges et témoignages.



La procession s'est arrêtée route d'Ars devant la croix de la Poyat encore une fois endommagée. Une prière a été dite pour celui qui l'a renversée et pour que nous trouvions une solution pour la redresser une fois pour toute. Un goûter attendait les pèlerins sous la halle puis une veillée de prières a eu lieu à l'église. Puis le cheval de trait s'est restauré et reposé dans le pré du moulin avant un nouveau départ dimanche matin sur le chemin de halage en direction de Montmerle puis Belleville et Villié-Morgon.



VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ

Les activités du Club de l'Amitié se sont arrêtées conformément aux obligations gouvernementales suite à la pandémie de Covid 19.

Compte tenu des foyers encore nombreux dans la région, nous avons préféré ne pas reprendre nos activités récréatives et nous attendons d'évaluer la situation avant de fixer une date de reprise à la rentrée..

Bien sûr nous vous tiendrons informés dès que possible et en attendant nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances et de rester en bonne santé.

Le Bureau

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE

L'Année 2020 est bien particulière avec cette crise sanitaire et économique mondiale provoquée par la pandémie de covid-19.

Depuis le confinement le 17 mars, Les Chanteurs du Val de Mâtre ont stoppé toutes les répétitions hebdomadaires.

Notre vente de fleurs et plançons de Printemps, a été annulée, ainsi que notre concert prévu le 06 juin et la fête de la musique le 21 juin.

L'envie de chanter ensemble, d'entendre nos voix se mêler, cela nous manque.....

Notre chorale reprendra ses activités le 15 septembre 2020, sous la direction de sa Cheffe de Chœur Silvia LOZOVAN.

Nos répétitions hebdomadaires ont lieu tous les mardis de 20 h à 22 heures, à la Salle polyvalente de Messimy sur Saône.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées, variété française, Chant traditionnel, Classique, gospel, etc...

La chorale recrute toujours. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux choristes, hommes et femmes. Notre Association est très dynamique, conviviale, n'hésitez pas à nous rejoindre les mardis, nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

VENTE DE FLEURS :

Pour la 12ème année consécutive, la Chorale organise sa vente de fleurs pour la Toussaint sous la halle de Messimy s/Saône le :

- **SAMEDI 24 octobre 2020 de 9 h à 13 h**
- **SAMEDI 31 octobre 2020 de 9 h à 13 h**

Venez nombreux !

Nous serons très heureux de vous accueillir à nos différentes manifestations et vous en remercions par avance.

Cordialement et à très bientôt

Le Bureau

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Communication Messimy sur Saône

Nous vivons une époque particulière qui a fait que toutes nos actions de valorisation ont été supprimées. Un repas d'environ 80 personnes, le tarot 120 personnes, le défilé de mode 150 personnes, la brocante des bords de Saône. Hélas.

Nous avons dû nous adapter et continuer malgré toute la distribution alimentaire avec les bénévoles autorisés à être sur le terrain, les demandes se sont accélérées et les vivres amenuisés.

Interact, association de jeunes lycéens de Trévoux se sont investis dans une quête alimentaire les 27 et 28 juin qui a apporté un souffle nouveau : 1 tonne, ils sont sous le patronage du Rotary.



Notre vesti-boutique 111 rue de Monplaisir à Jassans a réouvert ses portes le 2 juin et ce jusqu'au 31 juillet, réouverture prévue le 25 août ;

Nous prévoyons le lundi 19 Octobre à 19h30 notre défilé de mode, entrée gratuite au gymnase Sapaly à Trévoux 686 chemin d'Arras, vêtements de 2eme main très « dans le vent ». Nous vous attendons nombreux !! Pas de date pour la collecte d'argent qui a lieu d'habitude en mai, décision du Ministère de l'Intérieur, en septembre ?

Nous comptons sur votre soutien et votre fidélité.

Présidente de la CRF - UL Porte de la Dombes Tél : 06 07 95 78 17

Edith Ollier

AMICALE CLASSES 1 et 6

MESSIMY - SAÔNE

RANDONNÉE PEDESTRE
ENTRE SAÔNE ET DOMBES

Organisée par les classes 1 et 6

Pensez à vos verres
gaufre offerte à
l'arrivée

avec ravitaillements

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Départ de la salle polyvalente
8h à 14h (8h à 12h pour 17/22 kms)
Inscription sur place. Gratuit pour les moins de 8 ans.

DIMANCHE
25
OCTOBRE
2020

Venez nombreux, merci

Le Bureau

CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

• NAISSANCES :

Baptiste Liatout ▶ 10 janvier
Julie Pinto ▶ 21 janvier
Noélan Orcet ▶ 18 février
Calie Costa ▶ 18 mars
Timothé Polosse ▶ 30 avril

• MARIAGES :

Alice du Verne et Lucas Giuliano ▶ 11 juillet 2020
Floriane Chillou et Florian Lambea ▶ 25 juillet 2020
Stéphanie Gratias et Frédéric Volle ▶ 25 juillet 2020

• DÉCÈS :

Nafia Bilgici à Gleizé ▶ 21 janvier
Edmond Boullier ▶ 10 février
Antoine Brufatto ▶ 17 mars
Jean-Pierre Deck ▶ 17 mai
Mireille Vuldy ▶ 25 juin

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Janvier 24,1 mm	Février 20 mm	Mars 36,4 mm
Avril 25,9 mm	Mai 65,8 mm	Juin 73,3 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Si lundi férié ▶ le **MARDI**

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h

Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes ▶ silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre.

LE MARCHÉ sous la Halle

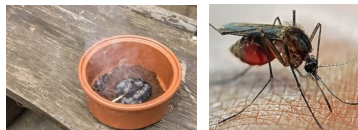
Coopérative alimentaire : "le Ring" ▶ mercredi 16h -19h

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

ASTUCES

• Solution naturelle pour éviter les moustiques

Récolter du marc de café usagé. Le faire sécher. Le déposer dans une boîte de conserve ou un récipient en terre cuite. Brûler-le à l'aide d'une allumette. C'est un répulsif naturel au jardin ou sur la terrasse. On peut l'utiliser à l'intérieur si l'odeur ne nous gêne pas, à condition d'aérer. La fumée qui se dégagera du marc de café transformé en encens improvisé permettra de chasser les moustiques de votre table mais aussi la plupart des insectes volants (mouches, guêpes...).



• Tablettes fait-maison pour lave-vaisselle

Pour environ 20 lavages :

60g d'acide citrique + 60g de bicarbonate de soude + 60g de gros sel + 60g de cristaux de soude + quelques gouttes d'eau.

Une cuillère à soupe pour chaque lavage

• Conseil ménager pour lave-vaisselle

Une fois par trimestre le faire tourner à une température élevée.

• Entretenir son lave linge

Faire tourner à 60° au moins une fois par mois. Pour éviter le tartre mettre régulièrement du vinaigre blanc dans le bac adoucissant.

• Fabriquer son shampoing

Je le fabrique avec ½ l d'eau + 100 g de savon d'ALEP + 3 c à soupe de SCI (tensioactif dérivé de l'huile de coco) + 2 c à soupe de fleur de camomille + 1 citron.

- Infuser les fleurs dans l'eau chaude.
- Laisser infuser.
- Ajouter citron + SCI + 100g savon râpé



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2020

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas - P. Ruiz – A. Velu - N. Feltrin – P. Brunel – J.M. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – C. Fortin – B. Doucet-Bon.

Excusées : L. Wyncarczyk (pouvoir à V. Gelas) - C. Morateur

Absent : J. Valero

Secrétaire de séance : J.M. Gimaret

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** que la séance est enregistrée.
- **A CONNAISSANCE** du courrier reçu en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Monsieur le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
 - ~ La Bibliothèque informe de la mise en place, à compter du mois d'avril, d'une grainothèque dans ses locaux. Ce nouveau service fera l'objet d'une inauguration le dimanche 05 avril, en partenariat avec l'association Demain Messimy qui proposera ce jour-là un troc de plantes de 14 heures à 17 heures.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur des immeubles non bâtis sis lieudit « En Botteron » et « Rue Basse ».
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2020 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 655 € au chapitre 21 – Opération 100 – Acquisitions matériels (article 2184 pour couchettes empilable et vestiaire mobile).
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 voix contre, l'avant-projet établi par le Bureau AINTEGRA, maître d'œuvre, pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933, avec un coût estimatif de 485 036,50 € prenant en compte l'ilot avant l'agglomération.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 voix contre :
 - ~ de déterminer le coût prévisionnel total de l'opération de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 comme suit :

* maîtrise d'œuvre	21 500 € HT
* travaux	485 037 € HT
* divers et imprévus	45 000 € HT
Total	551 537 € HT
 - ~ d'établir comme suit le plan de financement de cette opération :

* DETR	15 300 €
* subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	55 000 €
* subvention du département au titre des amendes de police	4 000 €
* autofinancement et/ou emprunt	477 237 €
Total	551 537 €
 - ~ de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat de ruralité ou autre et du Département de l'Ain au titre des amendes de police, d'un montant aussi élevé que possible pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933
 - ~ de confier au Maire la constitution des dossiers de subvention à présenter auprès de chaque financeur potentiel.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre entre la commune et le Bureau AINTEGRA, tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 10 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre
 - ~ d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 497 856 € souscrit

par l'emprunteur (LOGIDIA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 103861 constitué de 4 lignes de prêt

~ de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

~ d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur (LOGIDIA).

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Communication / culture / animation / jeunes des 30 décembre 2019 et 13 janvier 2020 ; au Personnel communal du 16 janvier 2020 ; aux Bâtiments communaux et voirie du 17 janvier 2020 ; à l'Environnement / agriculture / économie du 20 janvier 2020 ; à la Révision du Plan Local d'Urbanisme du 21 janvier 2020 et aux Finances du 21 janvier 2020.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjoints, depuis le conseil municipal du 20 décembre 2019, de deux permis de construire (construction maison individuelle et extension d'une maison individuelle) et de deux déclarations préalables. Deux visites de conformité ont été fixées par suite de la réception des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2020

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas - P. Ruiz - N. Feltrin – P. Brunel - J.M. Gimaret - C. Beguet – L. Wyncarczyk - C. Morateur - B. Doucet-Bon.

Excusés : A. Velu (pouvoir à P. Ruiz) – T. Michal (pouvoir à L. Wyncarczyk)

Absents : C. Fortin - J. Valero

Secrétaire de séance : P. Brunel

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** que la séance est enregistrée.
- **A CONNAISSANCE** du courrier reçu en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Monsieur le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
 - ~ Voies Navigables de France informe de la réorganisation de ses implantations territoriales, avec la mise en place d'Unités Territoriales d'Itinéraires (UTI). Dans ce cadre, il a été créé au 1^{er} janvier 2020 l'UTI Grande Saône, fusion des subdivisions de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, unité qui sera désormais l'interlocutrice de la commune. Le siège de cette unité territoriale sera basé à Mâcon- 26 quai des Marans.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur des immeubles bâtis sis 169 chemin de la Lie et 127 chemin du Sablon.
 - ~ le choix de l'EURL BERTHAUD Fabrice de Fareins (Ain) pour la réfection totale de la toiture du panneau d'affichage de la mairie, en remplacement du devis de 2019 compte-tenu du mauvais état et des contraintes techniques obligeant à reprendre la totalité de la toiture, avec un montant de 1 734,30 € HT (2 081,16 € TTC)
 - ~ le choix de la société MANUTAN Collectivités pour la fourniture d'un vestiaire mobile 12 patères pour le restaurant scolaire au prix de 228 € HT (273,60 € TTC)
 - ~ le choix de la société UGAP pour l'acquisition de dix couchettes empilables pour l'école avec un montant de 312,80 € HT (375,36 € TTC)
 - ~ le choix de la société ADZEO de Montauban (Tarn-et-Garonne) pour la fourniture d'une station bus conviviale standard destinée à l'arrêt du Guillard avec un montant de 3 217 € HT (3 860,40 € TTC)
 - ~ le choix de la SARL Didier MARCET de Civrieux (Ain) pour l'élagage et le fauchage le long de la voirie communale, pour la période triennale 2020/2021/2022 avec un montant de 8 443 € HT (10 131,60 € TTC) au titre de la première année.

CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2019 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 276 363,54 €, excédent de la section d'investissement de 33 785,58 €, déficit des restes à réaliser de 155 146,83 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 155 002,29 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe « Locaux commerciaux » présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 12 782,29 €, déficit de la section d'investissement de 6 069,21 €, déficit des restes à réaliser de 424,71 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 6 288,37 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune établi par le Trésorier.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe Locaux commerciaux établi par le Trésorier.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 6 493,92 € en recettes d'investissement (article 1068), et de reporter la somme de 6 288,37 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget annexe Locaux commerciaux.
- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe Locaux commerciaux pour l'année 2020 (21 213 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 24 792 € en dépenses et recettes d'investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement, et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 121 361,25 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement, et de reporter en excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 155 002,09 €.
- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2020 (1 016 037 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 618 690 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
- **VOTE**, à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2020, les subventions aux associations.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité
 - ~ de procéder au remboursement des frais de repas pour les formations des agents se déroulant sur une journée
 - ~ de rembourser ces frais sur la base de l'arrêté ministériel fixant les taux des indemnités de missions (actuellement l'arrêté du 11 octobre 2019 fixant le taux de base pour les repas à 17,50 €)
 - ~ de préciser que le remboursement n'est pris en charge par la commune qu'à condition que l'organisme de formation ne procède pas déjà à un remboursement.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'augmenter de 5 € la participation financière de la commune à la complémentaire santé souscrite par les agents titulaires de la commune dans le cadre de contrat labellisé et fixe le montant de ladite participation à 25 € à compter du 1^{er} mars 2020.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ d'approuver la convention d'utilisation de locaux communaux à passer avec Madame Laurette MASSÉ pour la mise à disposition de la salle annexe dénommée « 6^{ème} classe »
 - ~ de fixer le montant de la redevance forfaitaire mensuelle d'utilisation de la salle annexe par Madame Laurette MASSÉ à 150 €
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la convention de remboursement des frais engagés pour la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre et autorise Monsieur le Maire à la signer.
Par 09 voix contre et 03 voix pour refuse l'emplacement sollicité sur le camping pour la création d'un poulailler collectif par l'association « Demain Messimy » et lui demande de réfléchir à un autre lieu en regardant si le terrain proposé convient.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives au Comité consultatif d'action sociale du 17 février 2020 et aux Finances du 19 février 2020.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjointes, depuis le conseil municipal du 24 janvier 2020, d'un permis de construire (démolition et reconstruction à neuf d'un garage et dépendances) : quinze déclarations préalables, dont sept ont fait l'objet d'une opposition ; un certificat d'urbanisme opérationnel et un permis de construire modificatif. Trois déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux, dont deux ont été suivies d'une visite de conformité et un rendez-vous a été fixé pour la troisième. Un recours gracieux à l'encontre d'une décision de refus d'un permis de construire. La SAFER a communiqué une information sur une vente 169 chemin de la Lie. Un point a été fait sur les dossiers vus et transmis pour instruction au service commun ADS ayant reçu une décision depuis le 25 novembre 2019.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 6 MARS 2020

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas – P. Ruiz – N. Feltrin – P. Brunel – J.M. Gimaret - C. Beguet – T. Michal – L. Wynarczyk - C. Morateur – B. Doucet-Bon.

Excusée : A. Velu (pouvoir à P. Ruiz)

Absents: C. Fortin - J. Valero

Secrétaire de séance : N. Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** que la séance est enregistrée.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la location du terrain communal, en nature de pré, cadastré section ZD – n° 19 d'une superficie de 1 ha 33 ares 81, situé lieudit « Aux Vières », sous la forme d'un bail à ferme de neuf années à M. Stéphane MEUNIER, à compter du 11 novembre 2019 pour prendre fin le 11 novembre 2028,
 - ~ l'acceptation de l'avenant n° 1 pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du carrefour et déplacement arrêt car scolaire Au Guillard, a passé avec l'entreprise EIFFAGE Route, d'un montant de 1 027 € HT (1 232,40 € TTC), soit 1,07% du montant initial.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération.
 - Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.
 - Le Plan Local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de l'Ain.
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer tous les documents afférents à la présente délibération. La présente délibération deviendra exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes :
 - * sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Ain
 - * son affichage en mairie durant un mois, sachant que la date à prendre en compte est celle du premier jour où l'affichage est effectué
 - * la publication et la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans l'ensemble du département.

CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ d'approuver le zonage des eaux pluviales,
 - ~ de dire que le zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme,
 - ~ d'informer que le zonage sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera affichée pendant un mois en mairie.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme sur la commune tels qu'ils figurent au plan annexé,
 - ~ de préciser que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et ce conformément à l'article T 211-2 du code de l'urbanisme.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R 51-52-7° du code de l'urbanisme.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

 - ~ de dire que la délibération sera transmise
 - * à Monsieur le Préfet de l'Ain,
 - * à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques,
 - * à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat,
 - * à la Chambre départementale des notaires,
 - * au barreau constitué auprès du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse,
 - * au greffe du même tribunal.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme,
 - ~ d'indiquer que les travaux de démolition visés ci-dessus devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communal,
 - ~ de rappeler que sont dispensés de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R 421-9 du code de l'urbanisme,
 - ~ de préciser que cette délibération sera exécutoire à compter de son affichage en mairie.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal,
 - ~ de préciser que cette disposition ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière en application de l'article R 421-2 du code de l'urbanisme,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'instaurer le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur tout ou partie de bâtiment, sur l'ensemble du territoire communal et ce en vertu de l'article R 421-17-1 e) du code de l'urbanisme,
 - ~ de décider de notifier la délibération aux conseils de l'ordre des architectes et de l'ordre des notaires de l'Ain,
 - ~ de préciser que la délibération sera exécutoire à compter de l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'approuver la convention de prestation de service pour le site Internet à passer avec M. Mathieu CHETELAT,
 - ~ de fixer la rémunération sur une base forfaitaire annuelle de 1 200 €,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SÉANCE DU 25 MAI 2020

Présents : DOUCET-BON Bruno – BRUNEL Philippe – GIMARET Jean-Marc – IMBERT Fabienne – GELAS Vincent – BEGUET Christian – FELTRIN Christian – MICHAL Thierry – SAINCLAIR Bénédicte – FELTRIN Nathalie – SERRURIER Franck – WYNARCZYK Laurence – MONEL Barbara – CHARTIER Stéphanie – CHAUBE Marion

Secrétaire de séance : FELTRIN Nathalie

Le Conseil Municipal :

Sous la présidence de M. DOUCET-BON Bruno, le vote à bulletin secret pour l'élection du Maire a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls	0
* Nombre de suffrages blancs	0
* Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
* Majorité absolue	8

Ont obtenu : M. MICHAL Thierry quinze voix (15) qui est proclamé Maire et immédiatement installé

- **FIXE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, à quatre le nombre des adjoints.

Sous la présidence du Maire, le vote à bulletin secret pour l'élection des adjoints a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
* Nombre de suffrages déclarés nuls	0
* Nombre de suffrages blancs	1
* Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14
* Majorité absolue	8

Ont obtenu M. GELAS Vincent quatorze voix (14)

Ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. GELAS Vincent.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit GELAS Vincent – IMBERT Fabienne – BEGUET Christian et FELTRIN Nathalie.

SÉANCE DU 5 JUIN 2020

Présents : T. Michal – V. Gelas – F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin – B. Doucet-Bon - P. Brunel - J.M. Gimaret - C. Feltrin – B. Sainclair – F. Serrurier – L. Wyncarczyk – B. Monel – S. Chartier – M. Chaube

Secrétaire de séance : C. Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité,
 - ~ de fixer à six maximum le nombre de membres des commissions communales, à l'exception des commissions Environnement / Agriculture et Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux qui seront de sept,
 - ~ de créer les commissions suivantes pour la durée du mandat, avec leur constitution sans recourir au vote à bulletins secrets :
 - * commission Affaires scolaires : Nathalie FELTRIN – Bruno DOUCET-BON – Franck SERRURIER – Barbara MONEL et Stéphanie CHARTIER
 - * commission Environnement / Agriculture : Christian BEGUET – Philippe BRUNEL – Jean-Marc GIMARET – Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK – Barbara MONEL et Marion CHAUBE
 - * commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux : Vincent GELAS – Christian BEGUET – Philippe BRUNEL – Bruno DOUCET-BON – Jean-Marc GIMARET – Christian FELTRIN et Bénédicte SAINCLAIR
 - * commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport : Fabienne IMBERT – Philippe BRUNEL – Bénédicte SAINCLAIR – Franck SERRURIER – Laurence WYNARCZYK et Marion CHAUBE
 - * commission Finances : Vincent GELAS – Christian BEGUET – Nathalie FELTRIN – Bruno DOUCET-BON – Franck SERRURIER et Stéphanie CHARTIER
 - * commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire : Vincent GELAS – Christian BEGUET – Philippe BRUNEL et Jean-Marc GIMARET

CONSEIL MUNICIPAL

* commission Personnel communal : Vincent GELAS – Christian BEGUET – Nathalie FELTRIN – Jean-Marc GIMARET et Stéphanie CHARTIER

* commission Economie locale : Vincent GELAS – Fabienne IMBERT – Christian BEGUET – Nathalie FELTRIN – Bruno DOUCET-BON et Marion CHAUBE

* commission Urbanisme : Vincent GELAS – Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR et Stéphanie CHARTIER.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ de maintenir le Comité consultatif d'action sociale
 - ~ de fixer le nombre des membres de ce comité à dix (moitié élu / moitié personnes extérieures)
 - ~ de procéder à l'élection des membres du conseil municipal de ce comité au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste étant présentée, il n'est pas recouru au vote à bulletin secret et sont désignés : Laurence WYNARCZYK – Vincent GELAS – Fabienne IMBERT – Franck SERRURIER et Christian BEGUET
 - ~ de confier à Monsieur le Maire la désignation des personnes extérieures.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ de créer une commission d'appel d'offres permanente pour la durée du mandat,
 - ~ de procéder à la désignation de la seule liste candidate :
 - * Titulaires : Vincent GELAS – Christian FELTRIN – Christian BEGUET
 - * Suppléants : Philippe BRUNEL – Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON

Conseil d'école, après appel à candidature et vote à bulletin secrets

* Stéphanie CHARTIER 7 voix
* Nathalie FELTRIN 8 voix

Mme Nathalie FELTRIN est désignée au conseil d'école. SIEA, après appel à candidature et vote à bulletins secrets :

* Vincent GELAS 14 voix
* bulletin blanc 1

M. Vincent GELAS est désigné comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain

* Philippe BRUNEL 11voix
* Christian BEGUET 12 voix
* Christian FELTRIN 1 voix
* bulletin nul 1
* bulletin blanc 1

MM Philippe BRUNEL et Christian BEGUET sont désignés délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Après appel à candidature et vote à bulletins secrets :

* Jean-Marc GIMARET 13 voix
* bulletin blanc 2

M. Jean-Marc GIMARET est désigné comme délégué au collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

- **PROPOSE** à la Communauté de Communes Val de Saône Centre en vue de la désignation au sein des structures où la commune est représentée :
 - ~ pour le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Bresse Dombes Saône : MM. Philippe BRUNEL et Jean-Marc GIMARET
 - ~ pour le Comité de Pilotage du SMIDOM Veyle Saône : MM. Philippe BRUNEL et Bruno DOUCET-BON
 - ~ pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône : MM. Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON et Christian FELTRIN.

- **DÉSIGNE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur Vincent GELAS comme correspondant défense. Comité de Jumelage, après appel à candidature et vote à bulletins secrets :

* Laurence WYNARCZYK 15 voix
* Bruno DOUCET-BON 15 voix

Mme Laurence WYNARCZYK est désignée comme délégué titulaire et M. Bruno DOUCET-BON comme délégué suppléant au sein du Comité de Jumelage Chaleins – Messimy-sur-Saône.

- **ATTRIBUE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

* 3°- de procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. La commission des finances sera associée au choix de l'organisme bancaire.

* 4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

* 5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

* 6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

* 8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

* 11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

* 15°- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.

* 16°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- ~ saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif y compris la cassation (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - procédures en référé,
 - contentieux de l'annulation,
 - contentieux de pleine juridiction,
 - contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,

~ saisine et représentation devant l'ensemble des juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales incluant les procédures de référé (toutes juridictions de premier instance y compris le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation), étant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'Instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection fonctionnelle accordée aux élus municipaux et aux fonctionnaires territoriaux,

~ transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € s'agissant d'une commune de moins de 50 000 habitants.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
 - ~ à l'unanimité, d'acter l'indemnité du Maire au taux maximum
 - ~ de fixer, à l'unanimité, l'indemnité de fonction des Adjointes à 16,16% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à partir du 1^{er} juin 2020
 - ~ de fixer, par 13 voix pour et 2 abstentions, l'indemnité de fonction à M Philippe BRUNEL, conseiller municipal délégué, à 14,55% de l'indice brut de la fonction publique, à partir du 1^{er} juin 2020.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au budget communal ci-après : INVESTISSEMENT

~ dépenses

Opération n° 201901 « Aménagement du Guillard »

- Article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 5 769 €

~ recettes

Opération n° 201901 « Aménagement du Guillard »

- Article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles + 5 769 €

Après que M. Thierry MICHAL, conseiller intéressé, ait quitté la salle et que par précaution compte-tenu de leur assignation également devant le Tribunal de Grande Instance de Paris,

CONSEIL MUNICIPAL

M. Vincent GELAS, M. Philippe BRUNEL et Mme Nathalie FELTRIN aient quitté la salle, et avoir désigné à l'unanimité M. Bruno DOUCET-BON comme président de séance,

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Thierry MICHAL, Maire dans le cadre de son assignation en intervention devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par la SCEA Val de Saône, la Société Caravaning du Château et M. Claude FORTIN,
 - ~ de prendre en charge les honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur Thierry MICHAL.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
 - ~ de confirmer la mise à disposition de la salle annexe dénommée « 6^{ème} classe » à Madame Laurette MASSÉ,
 - ~ de fixer le montant de la redevance à 5 € par heure d'utilisation de la salle,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SÉANCE DU 3 JUILLET 2020

Présents : T. Michal – V. Gelas – F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin – B. Doucet-Bon - P. Brunel - J.M. Gimaret - C. Feltrin – B. Sainclair – F. Serrurier – L. Wyncarczyk – B. Monel – S. Chartier – M. Chaube

Secrétaire de séance : S. Chartier

Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur quatre transactions portant sur trois immeubles bâtis sis 85 allée des Lilas, 180 allées des Saules et 17 chemin de la Saône, et sur un immeuble non bâti sis En Durin
 - ~ le choix de la Société DEMCO pour la fourniture à la bibliothèque :
 - * d'une douchette USB option C37 au prix de 209 € HT (250,80 € TTC)
 - * d'un bac mobile au prix de 209 € HT plus 1,45 € HT d'éco-participation (252,54 € TTC).
- **ENTEND** le point sur le budget 2020 portant sur la période du 1^{er} janvier au 26 juin.
- **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, les taux de fiscalité sans augmentation, soit 13,20 % pour la taxe foncière propriété bâtie et 53,13 % pour la taxe foncière propriété non bâtie et permettant d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 159 470 € (hors taxe d'habitation).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
 - ~ par 12 voix pour et 3 voix contre, d'accorder une réduction de 70% des loyers d'avril et mai pour le Salon de Coiffure, en raison de l'absence de toute activité durant la période de confinement,
 - ~ à l'unanimité, d'accorder une réduction de 50% des loyers d'avril et de mai à l'Epicierie/Bar/Restaurant, au Bar Tabac « Le Détour », au Cabinet d'ostéopathe et au Cabinet d'infirmières,
 - ~ de préciser que les locataires des commerces devront contacter la trésorerie de Thoissey pour la mise en place d'un échéancier concernant le règlement de la part restante des loyers.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, d'accorder une remise aux permanents du camping sur le forfait saisonnier et fixe le montant de cette remise à 203,15 €.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'accepter la rétrocession du tènement sis 154 rue du Bourg à l'issue du portage foncier de 8 ans,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à intervenir en l'étude de la SCP LATOUR-MOIROUX-BOY-DEBLY, notaires associés à Trévoux (Ain) ainsi que tous les documents s'y rapportant,
 - ~ de prendre en charge les frais d'actes,
 - ~ de dire que les dépenses correspondantes à l'annuité res-

tante due de 23 519 € et les frais seront prélevés sur les crédits inscrits respectivement à l'article 27638 et 2138 du budget 2020,

- ~ de préciser que le bien sera intégré à l'état de l'actif sous le numéro Maison EMPRIN pour le montant de sa valeur d'acquisition.
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'exercer ses droits sur le terrain, en nature de terre, cadastré section A – n° 643, d'une superficie de 510 m², bien sans maître,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à incorporer ledit terrain dans le domaine communal,
 - ~ de dire que la prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en Mairie et qu'à l'issue de la procédure un arrêté municipal portera incorporation du bien dans le domaine communal,
 - ~ de demander à la SCP LATOUR-MOIROUX-BOY-DEBLY de Trévoux (Ain) de procéder à la publication des pièces auprès du Service de la Publicité Foncière de Bourg-en-Bresse,
 - ~ de préciser que les frais liés à cette incorporation seront prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6226 « Honoraires » du budget 2020.
 - **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
 - ~ d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
 - ~ d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Messimy-sur-Saône.
- Après appel de candidature et vote à bulletins secrets pour la désignation d'un représentant de la commune à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :
- | | |
|--------------------------------|----|
| * Nombre de bulletins | 15 |
| * Nul | 0 |
| * Blanc | 0 |
| * Nombre de suffrages exprimés | 15 |
- Thierry MICHAL 15 voix, Monsieur Thierry MICHAL est désigné à la Commission local d'évaluation des charges transférées
- **DRESSE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, la liste de présentation de contribuables comportant vingt-quatre noms et charge Monsieur le Maire de transmettre ladite liste au directeur départemental des finances publiques de l'Ain pour lui permettre de procéder à la désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appelés à siéger dans la nouvelle commission communale des impôts directs.
 - **DRESSE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, une liste de trois personnes, à proposer à la Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour la présentation de la liste de la Commission Intercommunale d'Impôts Directs.
 - **PREND CONNAISSANCE** du bilan d'activité 2019 de la Bibliothèque municipale.
 - **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 16 juin 2020.
 - **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 12 et 22 juin 2020 ; aux Affaires scolaires du 15 juin 2020 ; à l'Environnement / Agriculture du 16 juin 2020 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 18 juin 2020 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / réseaux du 19 juin 2020 ; à l'Economie locale du 22 juin 2020 ; à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 23 juin 2020 ; au Personnel communal du 25 juin 2020 et aux Finances du 29 juin 2020.
 - **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h30

vendredi 11 septembre

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

N°121

AOÛT 2020

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Si vous avez une proposition, suggestion, demande, question, idée...

L'équipe municipale est à votre écoute !

